

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	35

DELIBERATION n°2010/69

L'An deux mille dix et le mardi 28 septembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 20 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des Associations à Bielle, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS Jean-Claude, LE GALLOU, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONNAVE, CASAU, MIGNE, CASADEBAIG Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, BOUSQUET, BOUSSOU, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, HELIP, GANTCH, CASENAVE, NOUGUE DEBAT, TOUTU, LAMOURE et MOUNAUT Marie-Josée.

Présent(s) suppléant(s) : M. OSCABY (représentant de M. BELESTA-LABOURDETTE)
M. GASSIE (représentant de M. LAUR)
Mme CLAVIER donne procuration à M. CAMBOT

Secrétaire de séance : Mme CASENAVE

OBJET : Embauche d'un CAE-passerelle pour le service social et d'un CAE-passerelle pour le service O.M.

Vu la loi 200861249 du 1^{er} décembre 2008 réformant les politiques d'insertion ;

Vu le code du travail et notamment ses articles L.5134-19-1, L.5134.20 et L.5134.65 ;

Vu la circulaire DGEFP n°2009/19 du 29 mai relative au CAE passerelle pour les jeunes de 18 à 25 ans ;

Vu la circulaire 2009-43 de la DGEFP du 2 décembre 2009 relative à la programmation des contrats aidés pour l'année 2010 ;

Vu la circulaire 2010-17 de la DGEFP du 8 juillet 2010 relative à la programmation des contrats aidés du secteur non marchand du second semestre ;

Il est proposé à l'assemblée de recruter à raison de 35 heures par semaine, pour une année et une aide de l'ETAT déterminée à 85 % du taux horaires brut du SMIC, deux agents en CAE-passerelle :

- un agent pour effectuer un diagnostic et des préconisations sur les personnes âgées,
- un agent pour venir en renfort sur le service O.M. au niveau de la collecte.

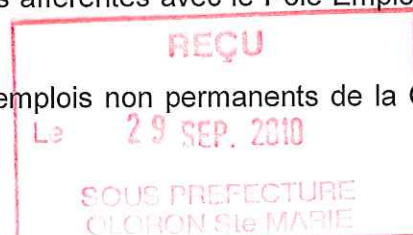
Le montant de la dépense sera de 10 714 € moins l'aide de l'Etat : 6 852 € soit un coût pour la CCVO de 3 862 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 ABSTENTIONS : M. LE GALLOU, M. MASONNAVE),

DECIDE de recruter deux agents en CAE-passerelle à raison de 35 heures par semaine pour une durée de 12 mois,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions afférentes avec le Pôle Emploi et les contrats de travail,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs des emplois non permanents de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau qui s'établit comme suit :



EFFECTIFS A TEMPS COMPLET :

EMPLOIS NON PERMANENTS						
CONTRACTUEL DE DROIT PRIVE	Cat	Décidé par l'Assemblée	par	Pourvus	Non pourvus	Durée hebdomadaire de service
Contrat d'accompagnement dans l'Emploi-Passerelle	-	2		0	2	35 heures
TOTAL		2		0	2	

INSCRIT des crédits supplémentaires nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales au budget 2010 comme suit :

Recettes	6419	6 852 €	Aide ASP
Dépenses	6413	9 279 €	Rémunération principale
	6451	527 €	Charges URSSAF
	6453	314 €	Charges IRCANTEC
	6454	594 €	Charges ASSEDIC
	022	- 3862 €	Dépenses imprévues

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Francis COUROUAU

